



NOTICE DE RENOUVELLEMENT DES LICENCES – SAISON 2021/2022

Cette notice a pour objet de vous accompagner dans le cadre du renouvellement d'une licence de joueur ou de dirigeant de club si le demandeur est ressortissant français ou d'un pays de l'Union Européenne. Toute autre demande de délivrance ou de renouvellement d'une licence est directement traitée par la Ligue régionale ou la F.F.R.

Prioritairement, nous vous rappelons que si les pièces transmises par le demandeur ne permettent pas le renouvellement de la licence, celui-ci doit être purement et simplement refusé. Il appartiendra alors au demandeur soit de joindre un nouveau document respectant les critères exigés, soit de formuler une nouvelle demande.

En outre, l'adresse mail renseignée sur le formulaire de demande de licence doit impérativement correspondre à celle du demandeur ou de son représentant légal s'il est mineur puisqu'il lui appartient, par exemple, d'indiquer sa volonté de rejoindre le club qui sollicite une licence pour son compte, de formaliser son consentement pour l'utilisation de ses données personnelles ou de signifier qu'il a pris connaissance des conditions d'assurance et de la possibilité dont il disposait de souscrire des assurances complémentaires.

Il est rappelé, en outre, que la validation d'une licence en méconnaissance des Règlements généraux de la F.F.R., et notamment en l'absence de certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive lorsque cela est obligatoire, est susceptible d'engager la responsabilité de l'association, ainsi que celle de ses dirigeants.

En cas de doute ou d'interrogation, nous vous invitons à contacter votre Ligue régionale qui, elle-même, pourra prendre attache avec la F.F.R. en cas de besoin.

*

RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE DE JOUEUR EN CATEGORIES « RUGBY EDUCATIF », « RUGBY COMPETITION » ET « RUGBY LOISIR AVEC PLAQUAGE ADAPTE »

Avant de valider la licence, vous devez impérativement :

- 1) Vous assurer de la validité de la pièce d'identité au format recto/verso (nom, prénom, date de naissance, nationalité), laquelle a déjà pu être déposée lors d'une saison précédente.

Cas particuliers :

- *Dans l'hypothèse où un mineur n'aurait pas de carte d'identité, il doit transmettre une copie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance.*
- *Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité délivrées aux personnes majeures est passée de 10 à 15 ans. Pour les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la date réelle*

d'expiration ne correspond donc pas à la date qui est inscrite sur la carte d'identité, à laquelle il convient d'ajouter 5 ans.

- 2) Vous assurer qu'une photo récente du demandeur est jointe à la demande.
- 3) Avoir vérifié la complétude du certificat médical type de non-contre-indication à la pratique du rugby et notamment la présence des éléments suivants :
 - Le nom et le prénom du bénéficiaire du certificat médical
 - L'identité et les coordonnées du médecin (nom, prénom, téléphone, adresse, titre, qualification)
 - L'adéquation entre la qualité demandée et le certificat fourni (exemple : un joueur souhaitant pratiquer en compétition ne peut pas fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du rugby loisir)
 - L'aptitude du demandeur à évoluer ou non aux postes de première ligne s'il souhaite pratiquer le rugby en compétition
 - La date du certificat médical, lequel doit être daté de moins d'un an au jour de la demande
 - La signature et le cachet du médecin comportant soit le numéro d'inscription à l'Ordre des médecins soit le numéro d'enregistrement au Répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS).

*

RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE DE JOUEUR EN CATEGORIE « RUGBY LOISIR SANS PLAQUAGE » POUR LES MAJEURS

Avant de valider la licence, vous devez impérativement :

- 1) Vous assurer de la validité de la pièce d'identité au format recto/verso (nom, prénom, date de naissance, nationalité), laquelle a déjà pu être déposée lors d'une saison précédente.

Cas particulier : Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité délivrées aux personnes majeures est passée de 10 à 15 ans. Pour les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la date réelle d'expiration ne correspond donc pas à la date qui est inscrite sur la carte d'identité, à laquelle il convient d'ajouter 5 ans.
- 2) Vous assurer qu'une photo récente du demandeur est jointe à la demande.
- 3) Avoir vérifié que le demandeur a :
 - a. transmis un certificat médical de non contre-indication à la pratique du rugby,
OU
 - b. attesté sur l'honneur être dans une situation où un certificat médical n'est pas exigé.

Cas n° 1 : Le demandeur n'a jamais transmis de certificat médical de non-contre-indication à la pratique du rugby ou ce dernier est daté de plus de 3 ans. Il vous appartient de vérifier la présence et la complétude de ce dernier et notamment la présence des éléments suivants :

- Le nom et le prénom du bénéficiaire du certificat médical
- L'identité et les coordonnées du médecin (nom, prénom, téléphone, adresse, titre, qualification)
- L'adéquation entre la qualité demandée et le certificat fourni (exemple : un joueur souhaitant pratiquer en compétition ne peut pas fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du rugby loisir)
- La date du certificat médical, lequel doit être daté de moins d'un an au jour de la demande
- La signature et le cachet du médecin comportant soit le numéro d'inscription à l'Ordre des médecins soit le numéro d'enregistrement au Répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS).

Cas n° 2 : Le demandeur a déjà fourni un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du rugby daté de moins de 3 ans. Il lui appartient alors de renseigner un auto-questionnaire de santé et d'attester sur l'honneur lors de la complétude de l'étape 3 du formulaire de licence :

- être en situation où un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de sa qualité de joueur de rugby loisir sans plaquage,
- avoir renseigné le questionnaire de santé correspondant à cette situation,
- avoir apporté à ce questionnaire des réponses négatives en toute bonne foi de sorte qu'il n'y pas lieu procéder tout de même à un examen médical.

*

RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE DE JOUEUR EN CATEGORIE « RUGBY LOISIR SANS PLAQUAGE » POUR LES MINEURS

Avant de valider la licence, vous devez impérativement :

- 1) Vous assurer de la validité de la pièce d'identité au format recto/verso (nom, prénom, date de naissance, nationalité), laquelle a déjà pu être déposée lors d'une saison précédente.

Cas particulier : Dans l'hypothèse où un mineur n'aurait pas de carte d'identité, il doit transmettre une copie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance.

- 2) Vous assurer qu'une photo récente du demandeur est jointe à la demande.
- 4) Avoir vérifié que le demandeur a :
 - a. attesté sur l'honneur être dans une situation où un certificat médical n'est pas exigé
 - OU**
 - b. transmis un certificat médical de non contre-indication à la pratique du rugby.

Cas n° 1 : Le demandeur et ses représentants légaux ont conjointement complété le questionnaire de santé, et ont attesté avoir répondu « NON » à l'ensemble des

questions. Dans cette hypothèse, le certificat médical de non contre-indication à la pratique du rugby loisir sans plaquage n'est pas obligatoire.

Cas n° 2 : Le demandeur et ses représentants légaux ont conjointement complété le questionnaire de santé. L'une question a entraîné une réponse « OUI », ce qui les conduit à fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du rugby loisir sans plaquage.

Il vous appartient donc de vérifier la présence et la complétude de ce dernier et notamment la présence des éléments suivants :

- Le nom et le prénom du bénéficiaire du certificat médical
- L'identité et les coordonnées du médecin (nom, prénom, téléphone, adresse, titre, qualification)
- L'adéquation entre la qualité demandée et le certificat fourni (exemple : un joueur souhaitant pratiquer en compétition ne peut pas fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du rugby loisir)
- La date du certificat médical, lequel doit être daté de moins d'un an au jour de la demande
- La signature et le cachet du médecin comportant soit le numéro d'inscription à l'Ordre des médecins soit le numéro d'enregistrement au Répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS).

*

RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE DE DIRIGEANT DE CLUB, « DC4 »

Avant de valider la licence, vous devez impérativement :

- 1) Vous être assuré de la validité de la pièce d'identité au format recto/verso (nom, prénom, date de naissance, nationalité).

Cas particuliers :

- *Dans l'hypothèse où le mineur n'aurait pas de carte d'identité, il doit transmettre une copie du livret de famille ou un extrait de naissance.*
- *Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité délivrées aux personnes majeures est passée de 10 à 15 ans. Pour les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la date d'expiration ne correspond donc pas à la date qui est inscrite sur la carte puisqu'il convient d'ajouter 5 ans.*

- 2) Vous être assuré qu'une photo récente du demandeur est jointe à la demande.

*

Mise à jour du 15 juin 2021.